

par la présence des ennemis qui en faisaient le siège. En 1369 et 1392, elle ne fut célébrée que le mardi avant la Saint-Jean. Mais, vers 1395, les contestations survenues entre la Ville et l'Église s'envenimèrent au point qu'il fut impossible de s'entendre, et que la bonne harmonie demeura rompue pour longtemps. A la suite de ces querelles, les citoyens ayant refusé, vers l'an 1400, de rendre leurs devoirs accoutumés au Chapitre, celui-ci refusa de son côté de célébrer la procession à Saint-Nizier ; il la fit seulement à Saint-Alban, en protestant contre la Municipalité. Depuis lors, il ne paraît pas que cette fête ait été continuée régulièrement ; elle reparut pourtant encore en 1459, mais c'est la dernière fois qu'il en est fait mention, du moins à notre connaissance. Quelques autres raisons ou prétextes contribuèrent aussi à son abolition. Il y avait longtemps qu'il s'y était introduit des abus et des cérémonies profanes. Ainsi les citoyens descendaient la Saône sur un bateau magnifique, peint et construit en forme de bucentaure. Les plus riches bourgeois s'y renfermaient et s'y livraient à toutes sortes de folies et d'extravagances. Ce bateau venait jusqu'au dessous de la dernière arche du Pont-de-Pierre, du côté de Saint-Nizier, que l'on nommait à cause de cela l'*arc merveilleux*. Du haut de cette arche, on précipitait dans la rivière, par une ouverture du pavé, des taureaux tout vivant (1). Ces divertissements, plus propres à des bacchanales qu'à la sainteté d'une fête chrétienne, ne contribuèrent pas peu à faire supprimer celle des *Merveilles* (2). »

(1) Ces taureaux auxquels on livrait combat étaient ensuite écorchés dans la petite rue du Temple qui prit, à cause de cela, le nom de rue Ecorche-Bœuf. La chair de ces animaux servait au repas que l'on donnait à la suite des cérémonies.

(2) *Lyon ancien et moderne, église Saint-Nizier*, tom. II, pag. 275.